

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr)

- 06-8840 / 100218
JESA SA, - Moncor
atelier-production: injection plastique, décolletage, finition montage/rectifiage
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
35 H
22.10.2006–21.10.2009 (Renouvellement/modification)

Permis de travail de nuit et pour les jours fériés (Art. 17, 19 et 20a LTr)

- 05-7247 / 101456
ROLEX SA, 1225 Chêne-Bourg
ateliers: assemblage boîte, usinage cadran, usinage «groupe Cellini»
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
60 H, 16 F
29.08.2004–28.08.2007 (Modification)
- 05-7248 / 101489
ROLEX SA, 1228 Plan-les-Ouates
ateliers: usinage, terminaison
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
300 H, 60 F
29.08.2004–28.08.2007 (Modification)

Permis de travail en continu (Art. 24 LTr, art. 36–38 OLT1)

- 06-8839 / 108532
Sogeti Suisse, 1204 Genève
centralisation des services informatiques chez Givaudan
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
7 H
17.09.2006–16.09.2009 (Renouvellement/modification)

Permis de travail en continu atypique (Art. 24 LTr, art. 39 OLT1)

- 06-8841 / 100046
DuPont Polymer Powders Switzerland Sàrl, 1630 Bulle
Usine 1 et 2
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
40 H
02.05.2004–01.05.2007 (Modification)

- 06-8847 / 108476
WECKERLE COSMETICS S.A., 2400 Le Locle
injection plastique et remplissage
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
24 H, 17 F
03.09.2006–02.09.2009 (Renouvellement/modification)

- 06-8849 / 101594
Ateliers Busch SA, 2906 Chevenez
usinage: fabrication des «pompes à vide»
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
8 H
01.09.2006–31.12.2006 (Nouveau permis)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48).

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr)

- 06-8796 / 101251
Philip Morris Products S.A., 2000 Neuchâtel
tous les secteurs liés à la production: fabrication, préfabrication, assurance qualité (PQA), service technique, secteur nettoyage
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
660 H, 60 F
09.01.2005–08.01.2008 (Modification)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (Art. 17 LTr)

- 06-8801 / 102059
Honegger Nettoyages AG, 1700 Fribourg
nettoyage chez Micarna SA à Courtepin
besoins spéciaux de consommation
10 H
15.10.2006–15.10.2009 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit et pour les jours fériés (Art. 17, 19 et 20a LTr)

- 06-8800 / 109159
Amedis-UE SA, 1070 Puidoux
conditionnement et expédition
besoins spéciaux de consommation
30 H, 37 F
01.10.2006–30.09.2009 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit et du dimanche (Art. 17 et 19 LTr)

- 06-8807 / 100459
Infré SA, 1800 Vevey
ligne de fabrication de thé sans caféine
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
12 H
01.10.2006–30.09.2007 (Renouvellement)
- 06-8815 / 101169
Nexans Suisse SA, 2016 Cortaillod
usines 1, 3, 4, 5, 6 et 7: divers secteurs/ateliers de fabrication de câbles
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
110 H
10.09.2006–09.09.2009 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) et du dimanche (Art. 17 et 19 LTr)

- 06-8799 / 100878
Centre d'Impression des Ronquoz C.I.R. SA, 1950 Sion
metteurs en pages, plaques, rotative, expédition.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
17 H, 5 F
03.09.2006–02.09.2009 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit et du dimanche (Service de piquet) (Art. 14 et 15 OLT1)

- 06-8795 / 100284
Reitzel (Suisse) SA, 1860 Aigle
service de piquet pour l'atelier de fabrication du vinaigre
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
1 H
03.09.2006–02.09.2009 (Renouvellement/modification)

Permis de travail en continu (Art. 24 LTr, art. 36–38 OLT1)

- 06-8762 / 101169
Nexans Suisse SA, 2016 Cortaillod
usine 1: secteur métallurgie
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
8 H
10.09.2006–09.09.2009 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne, (téléphone 031 322 29 48).

19 septembre 2006

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2006
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	37
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	19.09.2006
Date	
Data	
Seite	7180-7183
Page	
Pagina	
Ref. No	10 139 901

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.